

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

n° 2025 - 66 du 18 juillet 2025

Aide aux bacheliers 2025 allouée par le Centre Communal d'Action Sociale du Gosier

Michel HOTIN, Maire du Gosier informe les bacheliers de la session 2025, qu'une aide financière soumise aux conditions de ressources peut leur être accordée en cas de poursuite de leurs études.

Conditions d'attribution :

Résider sur le territoire communal (durée minimale supérieure à 6 mois).

Justifier l'inscription d'une première année d'études supérieures.

situation financière : reste pour vivre du foyer ne doit pas dépasser 300€.

Les bacheliers sont invités à transmettre les pièces justificatives suivantes **par mail à :**

aideauxbacheliers@villedugosier.fr:

- pièce d'identité (passeport ou CNI)
- Relevé de notes
- Relevé d'identité bancaire (R.I.B) ou Postal (R.I.P)
- Certification d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur pour l'année 2025/2026

Justificatif de ressources des parents (selon leur situation)

- Dernière fiche de paie
- Attestation CAF (RSA-AAH-Prestations Familiales...)
- Pension alimentaire
- Attestation de paiement FRANCE TRAVAIL
- Attestation de pension de retraite + complémentaire

- attestation de sécurité sociale (IJ, Pension Invalidité,...)
- Avis d'imposition 2023/2024

justificatifs des charges : Dernières factures

- Electricité
- Eau
- Téléphone
- Loyer (quittance loyer)
- Échéanciers (crédit- Mutuelle - assurance habitation- véhicule...)
- taxe d'habitation ou de taxe foncière

Dossiers complets à déposer du 15 juillet 2025 au 20 octobre 2025.

Par mail à : aideauxbacheliers@villedugosier.fr

Rendez-vous au 0590-84-99-20